

Nicolas HULOT, Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances

Paris, le 12 février 2018

Communiqué de presse

Nicolas HULOT et Bruno LE MAIRE ont signé aux côtés des professionnels, l'engagement pour la croissance verte sur l'utilisation des déchets de bois dans la fabrication du ciment



Augmenter de 90 % la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015

- « La signature de ce troisième engagement pour la croissance verte (ECV) depuis mon arrivée est une illustration concrète de ce nouveau développement industriel et économique » a déclaré Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire.
- « Cet ECV, en permettant à l'industrie cimentière d'accéder à une énergie propre et bon marché, renforce sa compétitivité tout en répondant aux enjeux du changement climatique et de la raréfaction des ressources. Les initiatives de ce type doivent se multiplier, pour permettre de concilier croissance économique et environnement » a précisé Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

La substitution d'énergie fossile par des déchets de bois non recyclables contribue à une meilleure compétitivité des sites de production français; le poste « énergie » représentant 30% environ des coûts de production d'une cimenterie. De plus, elle présente différents avantages environnementaux : limiter les quantités de bois déchets enfouis et l'utilisation de coke de pétrole importé et non renouvelable. Ce projet s'inscrit également dans les objectifs du plan déchets de bois issu des travaux du Comité stratégique de filière (CSF) bois, sans conflit d'usage avec les autres acteurs de la filière bois.

Un engagement pour la croissance verte co-construit avec les pouvoirs publics et les organisations professionnelles

Les organisations professionnelles ont proposé au ministère de la Transition écologique et solidaire et au ministère de l'Economie et des Finances un projet commun de développement de la filière de l'utilisation des déchets de bois du bâtiment dans la fabrication du ciment, via un Engagement pour la Croissance Verte, auquel prend part :

- le **Syndicat français de l'industrie cimentière** (SFIC)
- le **Syndicat national des entreprises de démo**lition (SNED)
- le **Syndicat des recycleurs du BTP** (SRBTP)
- la Fédération des entreprises de recyclage, secteur bois (FEDEREC Palettes & Bois)
- le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- le ministère de l'Economie et des Finances

Les porteurs de projets de cet engagement pour la croissance verte vont mettre en place quatre unités pilotes dans le but de réaliser des essais sur des plateformes de tri et de criblage, d'augmenter la capacité de traitement de ces déchets en cimenterie et d'identifier les bonnes pratiques à toutes les étapes du processus (démolition, tri, préparation, valorisation).

En parallèle, l'État étudie une évolution du dispositif du diagnostic déchets avant démolition en concertation avec les acteurs professionnels et sensibilisera les maîtres d'ouvrage, notamment publics, aux bonnes pratiques en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets du bâtiment, dans toutes les phases d'un chantier.

« L'économie circulaire permet de réduire les déchets et les flux de matières premières et d'énergie. C'est une révolution industrielle majeure, source de compétitivité et d'innovation», a souligné **Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire**.

Quels en sont les enjeux?

L'industrie cimentière produit en France 16 Mt de ciment et utilise 1,2 MTEP d'énergie servant à la cuisson de la matière première. 41% de cette énergie provient de la valorisation énergétique des déchets, l'objectif d'ici 2025 étant d'atteindre 50%.

Dans le même temps, des flux importants de bois souillés, issus notamment du bâtiment sont dirigés vers des décharges alors qu'ils pourraient faire l'objet d'une valorisation en cimenteries. Les déchets de bois du bâtiment représentent 6% des déchets du bâtiment, soit 2,2 Mt dont 500 000t éliminées.







Contact presse : 01 40 81 78 31 www.ecologique-solidaire.gouv.fr